
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024 A 20H30

Début de séance : 20h38

Une minute de silence est observée à la suite du décès de Madame GENIN Suzanne.

Rappel de l'ordre du jour :

1/ Approbation : procès-verbal de la séance du 24 juin 2024,

2/ Délibérations :

- 2.1 Remboursement de frais avancés pour la commune,
- 2.2 Modification du règlement intérieur du Cimetière Communal,
- 2.3 Décision modificative de budget,
- 2.4 Avis sur le projet de schéma de mutualisation des services de la CCBD,
- 2.5 Modification des statuts de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné,
- 2.6 Signature d'un bail emphytéotique,
- 2.7 Tableau des subventions 2024,
- 2.8 Élaboration du Plan Communal de Sauvegarde,
- 2.9 Validation du D.I.C.R.I.M (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs),
- 2.10 Mise en compatibilité du P.L.U.

3/ Divers :

- 3.1 Point financier,
- 3.2 Informations et questions diverses,
- 3.3 Tour de table.



Décision du maire prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre de sa délégation :

- o Une décision prise depuis le dernier conseil municipal :
 - N° 06-07-2024 : Souscription auprès de la Caisse d'Epargne d'une ligne de trésorerie

1/ Validation du procès-verbal de séance du 24 juin 2024.

Proposition de validation

Proposition acceptée et votée à l'unanimité

2/ Délibérations :

2.1 Remboursement de frais avancés pour la commune :

Par Madame Gaillard Céline directrice de l'école de Saint Sorlin de Morestel pour un montant de 50.35 € représentant l'achat de manuels scolaires d'occasion et la reproduction d'une clé de placard, sur présentation de factures.

Par Monsieur Cottaz Maurice, élu de la commune pour un montant de 163.80 € représentant une avance de frais sur du carburant destiné aux espaces verts, cette demande a été formulée par écrit accompagnée des factures correspondantes.

Les remboursements de frais ont été voté à l'unanimité.

2.2 Modification du règlement intérieur du Cimetière Communal

Une loi vise que chaque tombe doit être séparée par une allée de 0.30 cm. Madame le maire propose de le faire uniquement que « lorsque cela est possible » car beaucoup de tombes dans notre cimetière sont accolées et l'application de cette loi reste difficile dans bien des cas.

Une modification pour l'ajout de « lorsque cela est possible » dans le TITRE IV – Opérations funéraires, dans le chapitre 1 – inhumation et dans l'article 5 est acceptée à l'unanimité.

2.3 Décision modificative de budget

Remplacement du Point d'Incendie des cités renversé par un camion.

Une plainte a été déposée et une déclaration de sinistre à été faite auprès de l'assurance GROUPAMA, la franchise d'assurance est de 779 €.

Le devis de la SEPECC pour le remplacement du PI est de 3 011 € HT soit 3 613.20 € TTC.

Une modification budgétaire s'impose pour régler la facture de remplacement du point incendie car la totalité n'était pas prévue au budget.

Il convient d'approvisionner le compte 2158 « autres installations, matériel et outillage technique » sur lequel il ne reste que 424.80 €, alors que la facture s'élève à 3 700 €.

Nous prenons cette somme sur le compte 2116 opération 99 « cimetière » sur lequel nous avons 10 000 €.

La modification est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

2.4 Avis sur le projet de schéma de mutualisation des services de la CCBD

Le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD)/Communes doit être approuvé par la commune.

Madame le maire souligne que tous les textes concernant ce projet ont été envoyé aux conseillers au cours de l'été.

Elle rappelle les 3 sens de la mutualisation telle que prévue et proposée par la CCBD :

- Vertical ascendant : Une commune met des moyens à disposition de l'EPCI (CCBD).
- Vertical descendant : L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) met des moyens à disposition à une ou plusieurs communes membres.
- Horizontal : Plusieurs communes partagent leurs moyens dans l'intervention de l'EPCI.

Il existe un système dit « à la carte » sur 5 niveaux de mutualisation :

- 1) Groupement de commande (papier repro, abri à vélo, ...).
- 2) Prestation de service.
- 3) Mise à disposition.
- 4) Service commun.
- 5) Transfert de compétence.

Le projet d'adhésion est voté à l'unanimité.

2.5 Modification des statuts de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Le nouveau schéma de la mutualisation descendante nécessite une modification de statuts pour la CCBD.

La modification est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

2.6 Signature d'un bail emphytéotique

La signature d'un bail emphytéotique doit avoir lieu entre la commune et l'association de Saint Sorlin en fête concernant le terrain où a été construit le four, dans la cour de la salle des fêtes « Suzanne et Louis Gilet ».

Le bail sera signé pour une durée de 40 ans et une somme de 50 € par an sera demandée à dater du 1^{er} janvier 2024.

Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal accepte la signature du bail à l'unanimité.

2.7 Tableau des subventions 2024

Bénéficiaires	Montant des subventions
Subvention amicale des sapeurs-pompiers Dolomieu	200,00 €
Subvention ADMR	619,00 €
Subventions de fonctionnement (versées par les groupements)	200,00 €
Subvention coopérative scolaire	300,00 €
Subvention St Sorlin en Fête	450,00 €
Subvention club diamant	500,00 €
Dotation Sociale Communale CSOB	1 806,00 €
Subvention Sorlin Gymn	250,00 €
Subvention cycle piscine	22 € par élève

Une délibération doit être prise afin que ces montants soient attribués et pris en charge par la trésorerie, aux différentes associations.

Les sommes octroyées aux associations sont votées à l'unanimité.

2.8 Élaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Le livret opérationnel du Plan Commune de Sauvegarde (PCS) ainsi que les cartes d'actions « inondation et feu » ont été élaborés avec le concours de PREDICT. Cela afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens sur notre commune.

Un exemplaire, du PCS et des cartes, a été consulté par tous les élus du conseil municipal.

Madame le Maire spécifie qu'en cas d'activation du PCS tous les conseillers municipaux seront réquisitionnés. S'ils sont présents évidemment.

Le conseil municipal adopte et approuve à l'unanimité l'ensemble du Plan Communal de Sauvegarde.

2.9 Validation du D.I.C.R.I.M (Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs),

Un exemplaire du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été consulté par tous les élus du conseil municipal.

Une validation du DICRIM est effectuée pour diffusion aux habitants par les différentes voix de communication.

Le DICRIM est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

3.1 Point financier

Vous êtes sur le budget

COMMUNE (M57) - Exercice 2024

Budget

	Prévisions	Réalisations	% Réalisation
Dépenses d'investissement	798 329,00	628 481,24	78,72%
Recettes d'investissement	798 329,00	508 683,85	63,72%
Solde d'investissement	0,00	-119 797,39	0,00%
Dépenses de fonctionnement	534 373,32	248 183,06	46,44%
Recettes de fonctionnement	534 373,32	301 472,53	56,42%
Solde fonctionnement	0,00	53 289,47	0,00%

3.2 Informations et questions diverses

- ❖ Le dossier ZAEnR (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) a été déposé en préfecture et nous sommes en attente de l'arrêté préfectoral puis nous aurons une réponse dans les 3 mois.
- ❖ Une rectification a été effectuée dans le règlement des salles en location. Im a été rajouté « Animaux interdits ». Sauf bien évidemment pour les chiens guide des malvoyants.
- ❖ Moustique tigre : des signalements à Saint Sorlin de Morestel ont été déposés sur la plateforme signalement-moustique.anses.fr
Un diagnostic entomologique a été réalisé le 12/09 et le 18/09 sur les secteurs suivants :
 - zone de captage à la Mortelayse.
 - École.
 - Route du village.

Pour plus de prévention et de sensibilisation, l'ARS (Agence Régionale de Santé) a demandé que l'on leur communique un référent « moustique tigre ». Le maire précise que la commune n'a pas attendu que la commune soit répertoriée par l'ARS pour communiquer sur le sujet auprès des Saint Sorlinois.

Maurice COTTAZ et Gérard BUDIN seront ces référents.

3.3 Tour de table**Jacques CUISNIER :**

- Le bilan final de l'ABC de la biodiversité a été effectué après 2 ans de travail au sein de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné. 20% de nouvelles espèces ont été dénombrées sur St Sorlin.
Un atlas est consultable sur le site de Lo PARVI.

- Les journées du patrimoine du 21 et 22 septembre dernier se sont bien déroulées, l'exposition dans la salle du caveau a reçu 90 visiteurs et 56 nouvelles revues N°9 à 12 euros ont été vendues pendant ces 2 jours.

Même si l'animation organisée, le samedi 21 au matin dans l'ENS du petit Valency n'a pas eu la quantité de public escompté, elle a été très appréciée par les participants et très réussie.

- Une demande de location de la salle des fêtes a été suggérée pour une présentation théâtrale.

A qui revient le prix des entrées ?

Modalité de location ?

Madame le Maire suggère avec l'accord du conseil municipal de louer la salle Suzanne et Louis Gilet pour une représentation théâtrale amateur au tarif de 50 € + versement des cautions habituelles. Elle suggère de proposer à Nicole GLEIZE, Présidente du club Diamant, si éventuellement elle serait prête à organiser une buvette lors de ces représentations.

Simone COMBET :

- Un recensement aura lieu en janvier et février 2025 ; elle est désignée comme coordinatrice de recensement et 2 agents recenseurs ont également été aussi désignés :

Nicole MARTIN pour tout le village du haut (la Frette).

Véronique JAYET-BESNARD pour tout le village du bas.

- Un accompagnement des enfants, de la garderie vers l'arrêt de car « centre village », à deux, a été effectué du 2 au 20 septembre dernier afin d'éviter des retards d'entrée en classe à Vasselins en raison des travaux du Département qui ont occasionné une fermeture de la route départementale de la montée de la Frette.

Gérard BUDIN :

- L'entretien des chemins se poursuit.
- Débroussaillage du terrain Orcel prévu dès que la météo le permettra.
- Montage de l'abri de vélos en cours (prendra une photo pour la CCBD).

Madame le Maire fait remarquer qu'il faut revoir dans le chemin de Chamary les bords de route qui ont été refaits, des amoncellements de cailloux se sont formés provoquant une pousse d'herbe haute.

Maurice COTTAZ :

- L'employé communal Anthony est malade, ce qui oblige son remplacement.

Un nouvel employé Emerick le remplace le lundi, le mardi et le mercredi

Alain assure le jeudi et le vendredi matin.

Un encadrement est indispensable pour un bon fonctionnement et pour cela, un partage des tâches et des journées s'effectue entre Maurice COTTAZ et Gérard BUDIN.

- Une amélioration doit être effectuée pour éviter les inondations.

Madame le Maire indique que des prestations de l'entreprise Guinet sont déjà programmées pour pas mal d'interventions sur des buses, des merlons et des bacs à graviers.

Il faut revoir aussi le bac à graviers du cimetière.

Madame le maire demande qu'une tournée soit organisée pour recenser les besoins et demander les devis correspondants afin de prévoir le budget en conséquence.

Marie-Alix RIOBÉ :

Se charge de la mise en page du prochain sorl'info.

Elle demande à quelle date aura le prochain nettoyage d'automne ?

Madame le Maire suggère de l'intégrer lors de l'animation « Nature » du 26 octobre, mais cela s'avère compliqué pour la commission jeunesse et environnement, car se situe en période de vacances scolaires.

Une autre date va être arrêtée et décidée avant la conception du prochain sorl'info.

Michelle FAURE :

Une réunion est programmée le 2 octobre prochain à 20h30 afin de préparer la journée « Nature » du 26 octobre 2024.

C'est d'accord pour la sortie avec Lo PARVI.

Geneviève CORBI :

Pour la chasse au trésor dans l'ENS du petit Valency le matin du 21 septembre dernier, merci aux élus qui ont contribué au nettoyage du lieu, le travail était formidable et remarqué.

Un livret qui a été distribué à tous les participants.

Pierre-Yves DURAND :

La mutualisation des commissions Jeunesse et Environnement est une riche idée et beaucoup de propositions émergent : presque une manifestation par mois !

A confectionné l'affiche pour les journées du patrimoine du 21 et 22 septembre dernier.

Fin de séance : 23h35

Le Maire,
Nicole GENIN



La secrétaire de séance,
Simone COMBET



